



En période d'élections chaque organisation syndicale y va de SA petite information pour inciter les agents à voter pour elle ...

Mais cette information est-elle une vraie information ?



Intox

Plusieurs organisations syndicales laissent croire que la CGT aurait bloqué la réouverture du droit d'option...

Le statut public est l'objet de toutes les attentions de nombreuses organisations syndicales au moment des élections !

Oui mais au quotidien ... la défense du respect des droits individuels et collectifs des agent-e-s de droit public reste la spécificité de la CGT Pôle emploi Grand Est !

Ce qu'on oublie de vous dire...

Damien ABAD, député Renaissance de l'AIN, a questionné le Gouvernement lors d'une séance à l'Assemblée Nationale (question n°10641), sur "les évolutions éventuelles des agents publics qu'entend prendre le Gouvernement du fait de l'objectif de pérennité des services".

Le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion a répondu que "L'ouverture d'une nouvelle fenêtre de droit d'option représenterait un coût trop important sur les plans à la fois budgétaires, juridiques et opérationnels, au regard du faible nombre d'agents concernés. Il n'est dès lors pas envisagé, dans le cadre de la réforme France Travail, d'ouvrir de tels chantiers relatifs au statut des agents de droit public de Pôle emploi."

La CGT Pôle emploi est la SEULE organisation syndicale :

- à avoir un-e délégué-e syndical-e central-e de droit public: Sylvie ESPAGNOLLE
- à avoir des élu-e-s et représentant-e-s syndicaux de droit public au CSEC

La défense des agents de droit public passe d'abord par la défense de leur statut !
Droits statutaires, droit à la promotion, à la mutation, à la formation, temps partiel, télétravail, handicap, santé au travail ... la CGT continue et continuera de défendre les intérêts collectifs et individuels des agent-e-s de droit public et les missions de service public du futur France travail !

VOTEZ CGT!
et FAITES VOTER